

N° 13 614*01

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4^e de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :
 ou Dénomination (pour les personnes morales) :commune de Le Barp.....
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Blandine SARAZIN.....
 Adresse : N° 37..... Rue AVENUE DES PYRENEES.....
 Commune LE BARP.....
 Code postal 33114.....
 Nature des activités : COLLECTIVITE TERRITORIALE.....

 Qualification :

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE	Description (1)
	Nom scientifique
B1 APUS APUS	7 nids de martinets noirs sont localisés sous la toiture d'un immeuble communal à démolir
MARTINET NOIR	
B2	
B3	
B4	
B5	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

- | | | | |
|---------------------------------------|--------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|
| Protection de la faune ou de la flore | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux forêts | <input type="checkbox"/> |
| Sauvetage de spécimens | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux eaux | <input type="checkbox"/> |
| Conservation des habitats | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages à la propriété | <input type="checkbox"/> |
| Etude écologique | <input type="checkbox"/> | Protection de la santé publique | <input type="checkbox"/> |
| Etude scientifique autre | <input type="checkbox"/> | Protection de la sécurité publique | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages à l'élevage | <input type="checkbox"/> | Motif d'intérêt public majeur | <input type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages aux pêcheries | <input type="checkbox"/> | Détention en petites quantités | <input type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages aux cultures | <input type="checkbox"/> | Autres | <input type="checkbox"/> |

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

La ville du Barp souhaite sécuriser la traversée de son centre bourg au niveau des RD 5 et RD1010 en construisant un giratoire de 18 mètres spécialement dimensionné pour fluidifier le passage des convois exceptionnels (TIE94). Les impératifs de sécurité routière et l'emprise du projet exigent la démolition de la résidence Laurisa pour mener à bien ce projet. En effet, Cet immeuble est situé au carrefour des RD5 et RD1010.

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser :

DEMOLITION DU BATIMENT LAURISA PAR UNE ENTREPRISE SPECIALISEE

Altération Préciser :

Dégénération Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser : Ligue de Protection des Oiseaux

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser : Services techniques communaux en coopération avec la Ligue de Protection des oiseaux et la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : du 1er au 28/02/2026

ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : NOUVELLE AQUITAINE

Départements : GIRONDE

Cantons : Des Landes des Graves

Communes : LE BARP (33114)

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

POSE DE 14 NICHOIRS ARTIFICIELS COMME MESURE DE COMPENSATION (MODÈLE SCHWEGLER n°17C PRÉCONISÉS ET VENDUS PAR LA LIGUE DE PROTECTION DES OISEAUX) SUR UN IMMEUBLE COMMUNAL SITUÉ À 200 M DE LA RÉSIDENCE LAURISA A DEMOLIR.

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Un suivi sur 3 ans par la Ligue de Protection des oiseaux est prévu avec deux passages annuels. Un bilan établi par la Ligue de Protection des Oiseaux sera établi et transmis à la municipalité ainsi qu'à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à LE BARP

le 8/12/2025

Votre signature

